

La **cérémonie du 19 mars** aura lieu le **dimanche 22 mars**. Rendez-vous à 10h45 à la mairie. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.

Présence des Pompiers et de l'Hermine musique.



Élections municipales des 15 et 22 mars 2026

Le scrutin se déroulera de 8 heures à 18 heures à la salle des sports au Tertre Mérot.

Pour pouvoir voter, vous devrez présenter un document d'identité parmi la liste ci-dessous :

- 1° Carte nationale d'identité ;
- 2° Passeport ;
- 3° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- 4° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- 5° Carte vitale avec photographie ;
- 6° Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- 7° Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie ;
- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- 9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- 10° Permis de conduire sécurisé conforme au format "Union européenne" ou, jusqu'au 19 janvier 2033, permis de conduire rose cartonné édité avant le 19 janvier 2013 ;
- 11° Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- 12° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure.



Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

Cartes électorales

Les cartes électorales des personnes nouvellement inscrites ont été confiées à la poste. Si vous ne les avez pas encore reçues, ne vous inquiétez pas, leur distribution est en cours.

Pour les personnes qui étaient déjà inscrites sur la liste électorale de Ménéac aux dernières élections (législatives de 2024), vous voterez avec la même carte électorale qu'en 2024.

Il est utile de se présenter au bureau de vote en possession de votre carte électorale. Toutefois, l'absence de carte électorale n'empêche pas de voter. Même en cas de perte de votre carte électorale, vous pouvez aller voter. Par contre, la présentation d'un document d'identité est **OBLIGATOIRE** pour pouvoir voter.

maprocuration.gouv.fr

Faire sa demande de procuration en ligne, c'est possible !

Vote par procuration



Vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le dimanche 15 mars et/ou le dimanche 22 mars? Alors pensez à la procuration.

Comment faire une procuration :

1 - En ligne sur : <https://www.maprocuration.gouv.fr/> en remplissant le formulaire CERFA, puis en vous déplaçant au commissariat de police ou à la gendarmerie pour faire vérifier votre identité et valider votre procuration.

Vous pouvez établir une procuration de façon entièrement dématérialisée (sans passage en commissariat ou gendarmerie) si vous disposez d'une identité numérique certifiée.

2 - En vous rendant dans un commissariat de police ou une gendarmerie.



Les portes ouvertes de l'école Yves Coppens se tiendront le **vendredi 3 avril, de 16h30 à 19h30**.



Nouveau à Ménéac – TY'DJO Foodtruck à partir du mercredi 11 mars

Jonathan vous propose ses burgers dans son foodtruck tous les mercredis sur la Place de l'église. Retrait des commandes à partir de 18h45.

Contact et réservations :

06.58.06.73.07 - www.tydjo.com - jonathan@tydjo.com

**BIENTÔT 16 ANS !
RECENSEZ-VOUS EN MAIRIE**

 www.defense.gouv.fr/jdc  DEFENSE.GOUV.FR

Qui ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ?
Pour vous enregistrer et déclencher votre convocation à la journée défense et citoyenneté. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.
L'attestation est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

 **Le collectif BAHZOU**
s'installe en centre Bretagne

Nous proposons des services de graphisme et d'illustration pour les associations, les entreprises et les particuliers.



Nous réalisons :

- Affiches
- Logos
- Designs de cartes de visite et flyers
- Sites web vitrines
- Gifs et motion design
- ...

Et pour fêter notre récente installation, un GIF animé ou en motion est offert toute l'année pour tout projet où de la communication en ligne est possible

Contactez-nous pour obtenir un devis gratuit :

 contact@bahzou.fr  bahzou.fr  07.69.04.09.91  Meneac

FNACA

Réunion de la FNACA pour la remise des cartes des anciens combattants le **vendredi 13 mars à 10 h 30** au bar le Comptoir de Ménéac (chez Mario). **Votre présence est obligatoire, il ne sera pas remis de carte au domicile cette année.** Si vous ne pouvez pas venir, veuillez vous faire représenter.

La Truite du Porhoët

Assemblée générale le **vendredi 6 mars à 20h30** à la salle de la Peupleraie à la Trinité-Porhoët.

Pizz'Bar

Le Pizz'Bar est fermé depuis le 16 février pour travaux.
En cas de besoin, Vincent reste joignable au 06 60 55 76 88.

Paroisse : Dimanche 8 mars messe à 9h30
Dimanche 15 mars messe à 9h30

Portes ouvertes
ECOLE SAINT JEAN-BAPTISTE
Vendredi 27 mars 2026

Opération PIZZAS

17H - 19H

- ✓ Pizza de la Royauté : 10 €
- ✓ Pizza de la mer : 12 €
- ✓ Pizza Cannibale : 12 €
- ✓ Pizza Savoyarde : 11 €
- ✓ Pizza du Soleil : 10 €

Pour commander :  **ape!**

→ Après les élèves de l'école Saint Jean-Baptiste
→ Chez la Ticket de Pain

Commandes avant le 18 mars



Directeur de la publication et de la diffusion : Michel PICHARD, Maire de Ménéac
Annonces à adresser à accueil2@meneac.bzh au plus tard le mercredi midi pour une parution le vendredi. Vous pouvez recevoir le flash par email en vous inscrivant sur www.meneac.bzh